



Problème électrique

Par **Jacques CT**, le **04/09/2020** à **17:02**

Bonjour

Nous sommes en location depuis 13 ans dans une maison neuve. Il y a quelques mois un disjoncteur a laché, impossible de savoir pourquoi, nous avons appelé notre propriétaire qui nous assure que c'est à notre charge d'appeler un électricien, comme ce n'est que quelques prises à l'étage nous avons laissé courrir. Hier un autre disjoncteur a laché, et toujours sans raison, tout débranché il tombe quand même. Et celui qui avait laché il y a quelques mois fonctionne maintenant, la question est donc à qui revient la recherche de panne?

Par **youris**, le **04/09/2020** à **18:17**

bonjour,

selon le décret 87-712, sont à la charge du locataire:

article 1 :

Sont des réparations locatives les travaux d'entretien courant, et de menues réparations, y compris les remplacements d'éléments assimilables auxdites réparations, consécutifs à l'usage normal des locaux et équipements à usage privatif.

Liste de réparations ayant le caractère de réparations locatives.

V. - Equipements d'installations d'électricité.

Remplacement des interrupteurs, prises de courant, coupe-circuits et fusibles, des ampoules, tubes lumineux ; réparation ou remplacement des baguettes ou gaines de protection.

VI. - Autres équipements mentionnés au contrat de location.

a) Entretien courant et menues réparations des appareils tels que réfrigérateurs, machines à laver le linge et la vaisselle, sèche-linge, hottes aspirantes, adoucisseurs, capteurs solaires, pompes à chaleur, appareils de conditionnement d'air, antennes individuelles de radiodiffusion et de télévision, meubles scellés, cheminées, glaces et miroirs ;

Vous devez donc d'abord faire vérifier l'installation par un électricien, en fonction de son

diagnostic, la réparation sera à votre charge ou à celle de votre bailleur.

vous pouvez informer votre bailleur de vos problèmes, car il a peut-être un électricien attiré.

salutations

Par **Jacques CT**, le **04/09/2020** à **18:27**

Merci bien youris, nous allons réfléchir à tout ça